

Section du Cher

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

CTL du 20/02/2014

Pour ce CTL, l'ordre du jour étant trop chargé, il a été décidé de reporter le point sécurité sur le prochain CTL. Pour les simplifications concernant le frais de déplacements, celles ci feront l'objet d'un groupe de travail le 4 mars.

BILAN 2013 DE L'ACTIVITE DE LA CORRESPONDANTE HANDICAP LOCAL.

Il y a eu un doublement du nombre de candidats en 2013 par rapport à l'année passée
Actuellement, le recrutement Contrôleur n'est pas prévu pour la RAN bourges mais sur Bourges "ville". Il reste encore trois candidats à répartir.

La Centrale devrait confirmer début avril si le candidat choisi par la direction est retenu pour une affectation en juillet 2014. La correspondante suivra l'intégration et les aménagements de poste nécessaires.

BILAN ANNUEL DE L'EVALUATION PROFESSIONNELLE

En 2013 il y a eu un pourcentage de refus de participation à l'entretien professionnel de 4,5 %.

51 % des agents ont bénéficié d'une réduction d'ancienneté de 1 mois et 21 % de 2 mois.

Il y a eu 9 recours hiérarchiques toutes catégories confondues.

Cinq ont été rejetés, deux ont obtenu une modification de leur compte-rendu d'entretien professionnel et deux ont obtenu une réduction d'ancienneté d'un mois.

Trois agents ont fait appel en CAPL, mais après rejet ils n'ont pas demandé de recours en CAPN.

Un agent technique a fait un recours en CAPN (il n'y a pas de CAPL pour les agents techniques).

Pour **FO**, L'on voit bien que tout le monde ne peut pas avoir satisfaction avec ce système. La solution est la refonte des grilles indiciaires revendiquée par notre syndicat.

BUDGET

COURRIER

La Direction nous indique que la réorganisation du courrier en 2013 a permis une économie de 60000 €.

Si cette organisation réduit les dépenses d'affranchissement, elle a accentué les délais d'acheminement du courrier au détriment des services et des usagers.

Ce qui bien sur engendre une augmentation des appels téléphoniques de la part des usagers et contraint les agents à modifier les états pour respecter les délais règlementaires.

PLAFONNEMENT des paiements en ESPECES.

La mise en place d'un plafond à 300 € pour les paiements en espèces emmène des difficultés pour les agents et les usagers.

Pour les agents c'est une surcharge de travail avec une augmentation des lignes de paiement par cartes bancaires qui se cumulent à des virements non identifiés.

Pour les usagers c'est une diminution des moyens de paiements qui va encore toucher une minorité déjà en difficulté socialement.

La Direction indique que la note a "mal été interprétée" et que pour l'instant il fallait continuer à prendre les paiements en espèces, sans appliquer le plafond, tout en conseillant un autre mode de règlement pour l'avenir.

Devant l'insistance des représentants des personnels la direction s'engage à communiquer sur ce sujet pour clarifier l'application de la note

Elle précise qu'elle va demander aux services de retirer les affiches indiquant aux usagers que le paiement en espèces est plafonné à 300 €.

TELECOMMUNICATIONS

En 2014 la prévision de dépense est abaissée de moitié, c'est l'effet de l'utilisation de l'e-formation. Techniquement il faut espérer que les performances des matériels suivront.

FRAIS de DEPLACEMENTS,

C'est une dotation de 2e niveau qui arrivera dans le courant de l'année.

La note sur les simplifications actées en 2014 augmentera certainement ce poste de dépenses.

Mais ça évitera que reste à la charge des agents une partie des frais qu'ils avancent lors de leurs déplacements pour se rendre en formation.

Ce sera débattu en groupe de travail le 4 mars 2014.

La Direction s'est engagée de faire en sorte que la baisse de budget, - 11,92%, n'ai pas d'incidences sur le bon déroulement des missions.

Nous y veillerons également.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- En 2013 on note une baisse du volume de formations de 10,37%.

Soit un total de bénéficiaires de 466 au niveau local, 115 au niveau régional et 95 au niveau national. La préparation aux concours représente 6,3 % du volume des formations.

On peut regretter que les formations à libre office aient été reportées en 2014.

- A partir de 2014 le plan de formation est calé sur l'année civile, c'est la raison pour laquelle le plan de l'année précédente a été rallongé de 4 mois.

Cette année, le plan national de formation a été intégré au plan local pour une meilleure lisibilité.

Le plan de formation 2014 est sorti tardivement.

Pour **FO** ce plan n'intègre toujours pas de formations éligibles au DIF (Droit individuel à la Formation). pour cette raison vos représentants **FO** en CTL se sont abstenus lors du vote.

Abstention : CGT, Solidaires, **FO**

POUR : Snafip

QUESTIONS DIVERSES

Vu la densité de l'ordre du jour, malgré le report des points sur la sécurité et les frais de déplacements, les questions diverses ont été peu nombreuses.

La Direction a présenté rapidement l'intégration des BIA (Base Images Autonomes) dans l'application FIDJI.

La formation aura lieu le 4 mars en expérimentation pour évaluer le contenu de celle-ci.

Ensuite, elles auront lieu à Bourges, Créteil 1 et Créteil 2.

Le prochain CTL se tiendra le 16 avril 2014.

Vos représentants **FO** en CTL,

Franck JANSONNIE et Jean Pierre CARLY

Pensez à consulter notre site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>